Le SNES organise un STAGE ACADÉMIQUE "REP / ZEP - ÉDUCATION PRIORITAIRE" les lundi 22 et mardi 23 OCTOBRE 2007, **DE 9H à 17H**

salle 153 – BOURSE DU TRAVAIL – GRENOBLE (près de Grand'Place)

Malgré toutes les analyses et déclarations politiques entendues à la suite des émeutes en banlieue, la situation de l'Éducation prioritaire continue à se dégrader et semble préoccuper bien peu les décideurs en ces temps de rentrée.

Dans cette optique, en tant que praticiens, en tant que professionnels, c'est à nous de réchéchir sur l'Éducation prioritaire et d'en définir les besoins et les pratiques. C'est pourquoi nous proposons ce stage pour :

- aborder la situation des ZEP-REP et les difficultés à y enseigner
- élaborer des revendications et les porter au niveau académique (voire national, ensuite)

C'est ce qui nous conduit à proposer ces deux journées académiques de réflexion syndicale sur l'Éducation prioritaire.

L'animation se fera en collaboration avec les syndicats de la FSU représentant d'autres personnels intervenants dans les établissements REP/ZEP (assistantes sociales, infirmières...) et la participation de Bruno MER, secrétaire national du SNES chargé du secteur "collège".

Attention, urgence ! les délais pour le dépôt de l'autorisation d'absence sont très courts (voir les modalités ci-dessous) .

Cyril BODEI

Modèle d'autorisation d'absence à transmettre à votre chef d'établissement				
avant le 22 Septembre 2007				
NOM Prénom				
Grade et fonction Établissement				
Établissement				
Monsieur le Recteur				
S/c de M. [ou M ^{me}], Proviseur [ou Principal] de(1)				
Conformément aux dispositions de la loi n° 84/16 du 11/01/1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires [ou				
de la loi n° 82/997 du 23/11/1982 relative aux agents non-titulaires de l'Etat] (2), et du décret 84-997 définissant l'attribution des				
congés pour formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé les 22 et 23 Octobre				
2007, le matin [ou l'après-midi] [ou toute la journée] (3) pour participer à un stage académique de formation syndicale. Ce				
stage se déroulera à la Bourse du Travail de Grenoble. Il est organisé par le Secrétariat académique du SNES sous l'égide de				
l'I.R.H.S.E.S., organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour				
la formation syndicale (arrêté du 29/12/99 publié au J.O.R.F. du 6 Janvier 2000).				
À le le				
Signature				
(1) et (2) Utiliser la formule en italique qui convient				
(3) n'indiquer que les demi-journées où vous êtes de service (voire toute la journée).				

Le congé pour formation syndicale est un droit pour tous les salariés de la Fonction publique (12 jours par an).

Vos devez vous inscrire en déposant une demande d'autorisation d'absenceun mois avant la date du stage.

Vous n'avez pas à fournir de convocation. Seule est exigible une attestation de présence que nous vous remettrons à l'issue du stage. Vous n'avez pas, non plus, à rattraper vos heures...

Passé ce délai, vous pouvez déposer une demande qui est alors soumise à l'avis du chef d'établissement. Elle est souvent accordée mais elle peut alors faire l'objet d'une éventuelle demande de rattrapage de vos heures...

À retourner, dès réception, à la Section académique du SNES	- BP 137 - 38403 - SAINT MARTIN D'HÈRES - Cédex -				
COUPON - RÉPONSE / Établissement	Zone				
NOM Prénom					
Adresse personnelle:					
e-mail	Tél				
participera au STAGE " <u>ZEP /REP</u> " d	es 22 et 23 OCTOBRE 2007.				
N.B. Le stage est <u>ouvert à tous,</u> syndiqués et non syndiqués.					
L es frais de déplacements et le forfait pour le repas ne sont remboursés qu'aux stagiaires syndiqués au SNES					